

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 23 MAI 2017

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le mardi 23 mai à dix-huit heures, les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Luc BOUARD.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président énonce les pouvoirs :

- Luc GUYAU donne pouvoir à Luc BOUARD à son départ
- Jany GUERET donne pouvoir à Jacques PEROYS
- Dominique GUILLET donne pouvoir à Anne AUBIN-SICARD
- Bernard QUESNAULT donne pouvoir à Philippe PORTÉ
- Jacky GODARD donne pouvoir à Mireille PIVETEAU
- Pierre REGNAULT donne pouvoir à Joël SOULARD
- Laurence de ENA donne pouvoir à Patrick DURAND

Malik ABDALLAH est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal du 21 mars 2017 est soumis à l'approbation du Conseil et n'appelle aucune remarque.

Le Président procède à l'installation de Marie-Leszczynska MORNET, nouvelle conseillère communautaire en remplacement d'Anne-Sophie FAGOT.

Intervention de Marie-Leszczynska MORNET :

« Je suis heureuse d'être parmi vous ce soir et honorée d'intégrer le Conseil d'Agglomération.

L'intercommunalité est devenue incontournable pour mener à bien des actions d'envergure et le portage de dossiers.

Je suis ravie de pouvoir participer à la conduite de projets majeurs pour notre territoire.

Je me tiens à la disposition du Président pour intégrer une commission de l'Agglomération en fonction des besoins. »

1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Le Conseil d'Agglomération déclare que le compte de gestion et ses annexes dressés pour l'exercice 2016 sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

*Arrivée de Bruno DREILLARD, Anita CHARRIEAU, Sylvie DURAND, Stéphanie MARTINEAU et David BELY.
Luc BOUARD sort de la salle et la présidence est assurée par le 1^{er} Vice-Président, Luc GUYAU.*

Le compte administratif qui termine le cycle annuel budgétaire, a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 13 novembre 2015,
- le vote du budget primitif 2016 intervenu le 15 décembre 2015,
- les décisions modificatives adoptées les 10 mai, 12 juillet, 20 septembre et 15 décembre 2016.

Le compte administratif est un document budgétaire devant être voté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice auquel il se rapporte. Il doit être en tout point conforme au compte de gestion produit par le Receveur des Finances.

Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget principal et des budgets annexes.

Les dépenses de La Roche-sur-Yon Agglomération (hors résultat reporté) sont de 116,6 M€ (budget principal : 76,4 M€) en 2016, dont 92 M€ (budget principal : 62,9 M€) pour la section de fonctionnement et 24,6 M€ (budget principal : 13,46 M€) pour la section d'investissement.

Les recettes (hors résultat reporté) s'élèvent à 120,6 M€ (budget principal : 80,3 M€), dont 95,2 M€ (budget principal : 65,1 M€) pour la section de fonctionnement et 25,35 M€ (budget principal : 15,1 M€) pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser (RAR) d'investissement, reportés de 2016 à 2017, se montent à 7,47 M€ (budget principal : 5,9 M€) en dépenses et 10,45 M€ (budget principal : 6,5 M€) en recettes.

Enfin, le résultat de clôture de l'exercice (hors résultat reporté) s'établit à 3,24 M€ (budget principal : 2,21 M€) en fonctionnement et 716 K€ (budget principal : 1,67 M€) en investissement.

En y ajoutant les résultats cumulés antérieurs et les restes à réaliser, l'excédent net global à affecter s'élève à 4,72 M€ (budget principal : 2,6 M€).

L'ensemble des éléments relatifs au compte administratif 2016 figure dans le rapport de présentation et dans les documents budgétaires officiels.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

41 voix POUR

4 ABSTENTION(S) : Monsieur Pierre Régnault, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Monsieur Guy Batiot

Monsieur Luc Bouard n'a pas pris part au vote.

A l'issue du vote, Luc BOUARD ayant repris la présidence de la séance, il souligne que les renforts de personnel affectés à la direction économie commencent à générer d'excellents résultats, pour preuve l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire. Il annonce au Conseil l'implantation prochaine de « La Boulangère » sur un terrain de 10 hectares ZAE La Folie à

La Chaize-le-Vicomte. L'entreprise envisage la construction d'un bâtiment de 15 000 M2, la création de 40 emplois voire d'autres unités de production à suivre. La mise en service de cet équipement pourrait avoir lieu début 2019.

11 FOURNITURE DE MOYENS D'IMPRESSION - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Afin de disposer d'un marché de fourniture de moyens d'impression, la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon, la commune de La Ferrière, le Centre Communal d'Action Sociale de La Ferrière et la commune de Thorigny ont décidé de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur du groupement.

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention constitutive de ce groupement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24 CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET L'UNIVERSITÉ DE NANTES RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE CBAC DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON POUR L'ANNÉE 2017

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

L'équipe de recherche CBAC porte le projet « système de détection du futur », qui ambitionne de créer sur le territoire de la Roche-sur-Yon Agglomération un écosystème Recherche/Formation/Innovation pour le développement et l'industrialisation de système de mesure de polluants chimiques et de pathogènes. Le projet est dédié aux secteurs de l'environnement, la santé et l'agroalimentaire.

La participation pour l'année 2017, 60 000 €, marque la volonté de la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon de soutenir et d'encourager la recherche sur son territoire et d'affirmer la place de l'IUT de La Roche-sur-Yon dans le domaine de l'environnement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Madame Françoise Raynaud

25 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS REGIONAL DES MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

En 2017, le Concours Régional « Un des Meilleurs Apprentis de France » se déroulera à la Roche-sur-Yon au Parc Expo des Oudairies.

Sollicitée par le Comité Départemental des Meilleurs Ouvriers de France pour soutenir l'organisation de l'événement, la Communauté d'Agglomération propose l'attribution d'une subvention de 15 000 euros.

En effet, cet accompagnement financier s'inscrit bien dans la démarche de soutien des métiers de l'artisanat initiée par la Communauté depuis 2 ans et confirme la volonté de celle-ci de se positionner comme territoire d'accueil pour les jeunes talents.

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'accorder au Comité départemental des Meilleurs Ouvriers de France une subvention de 15 000 euros pour l'organisation du concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » qui se déroulera le dimanche 21 mai 2017 à La Roche-sur-Yon.

Le Président souligne que l'évènement a rassemblé 1 500 personnes autour de l'apprentissage et que La Roche-sur-Yon sera candidate pour le concours national prévu en 2019. Il ajoute néanmoins qu'il est triste de constater que les entreprises peinent à recruter des ouvriers qualifiés.

Luc GUYAU précise que la remise des diplômes des meilleurs apprentis se déroulera à la Sorbonne.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Monsieur Franck Pothier

30 CONSTRUCTION DU MULTI ACCUEIL BACQU'A SABLE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Conseil d'Agglomération a approuvé la construction d'une nouvelle structure multi accueil Bacqu'à Sable sur le site de l'ancienne IUFM. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Archidici de La Roche-sur-Yon. La présente délibération a pour objet de valider l'Avant Projet Définitif présenté par l'architecte, de valider l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux et d'approuver la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Dans l'idée de réaliser des économies d'énergie, Guy BATIOU demande si des équipements spécifiques sont prévus comme une chaudière à condensation, l'installation de panneaux solaires. En effet, il attire l'attention sur le coût d'investissement qui est connu mais met en garde sur les coûts de fonctionnement.

Le Président indique que l'orientation du bâtiment n'est pas forcément propice à l'installation de panneaux solaires par exemple.

Caroline FOUNINI s'étonne du choix du terrain et de l'orientation du bâtiment avec une cour exposée nord ouest qui sera contraignante en hiver.

Le Président précise que la direction petite enfance a été associée à ce type de choix et était justement plus favorable à ce type d'exposition.

Yannick DAVID évoque le projet d'école à La Chaize-le-Vicomte il y a 8 ans où on lui reprochait de vouloir installer des panneaux photovoltaïques sous prétexte qu'il était inconcevable de mettre ce type d'équipement dans un établissement recevant des enfants. Avec cet exemple, il constate que les mentalités ont changé.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Départ de Luc GUYAU et Marie-Leszczynska MORNET.

29 VALIDATION DU PROJET TERRITORIAL PETITE ENFANCE 2016-2020

Rapporteur : Madame Bernadette Barré-Idier

L'évolution de la structuration familiale a un impact sur l'exercice de la fonction parentale. La petite enfance, véritable enjeu de société, à l'obligation de s'adapter à l'évolution des familles elles-mêmes confrontées aux évolutions du monde du travail.

L'enfant est accueilli dans sa globalité, avec bienveillance, sans discrimination, dans le respect des différences.

C'est dans cet esprit que le Projet Territorial Petite Enfance (2016-2020) s'est construit autour de 4 grands enjeux prioritaires :

- adapter l'offre d'accueil en fonction de la dynamique du territoire concernant les besoins en mode de garde
- prioriser la relation avec les familles et la qualité d'accueil
- renforcer l'accompagnement à la fonction parentale
- favoriser les actions d'éveil culturel des enfants et maintenir la professionnalisation du personnel

Il est proposé au Conseil la validation de ce projet territorial petite enfance.

Intervention de Caroline FOUNINI :

« Je suis évidemment satisfaite de voir se concrétiser enfin ce nouveau projet de territoire pour la petite enfance.

Le premier date de 2011 avec une échéance en 2015 (4 ans). C'était le premier schéma dit de « l'agglo pour la petite enfance » suite au passage de la compétence. Il était important de vérifier si les orientations correspondaient aux besoins et de la faire évoluer si besoin.

Je suis assez satisfaite du nouveau projet, il est en continuité avec le premier, paraît complet et correspond aux attentes que l'on peut avoir d'un tel projet.

Quelques points méritent, malgré tout, d'être soulevés :

- *Pour le 1^{er} enjeu (adapter l'offre d'accueil en fonction de la dynamique du territoire) : les places existantes sont confortées, vous reconstruisez ou améliorez certains, c'est bien mais sans créer de places supplémentaires.*
- *Vous vous êtes appuyés sur l'évaluation de la politique petite enfance réalisée début 2016. Elle montre une légère baisse des naissances sur l'agglomération, surtout sur la couronne yonnaise (la ville reste stable). Cela implique donc une diminution potentielle du nombre d'enfants à accueillir.*
- *Mais il existe une disparité entre la ville centre et le reste des communes (ex : 4% de familles monoparentales sur la couronne, 19% sur la ville centre). Les besoins ne sont évidemment pas les mêmes. Il est important de tenir compte de ces disparités.*

Vous évoquez le dynamisme économique de l'Agglomération, c'est évidemment très positif et nous nous en réjouissons. Le dynamisme est forcément, comme vous venez de nous l'annoncer, créateur d'emplois et cela peut faire évoluer les besoins de garde d'enfants pour permettre aux mamans un retour à l'emploi...

Nous avons la chance d'avoir un nombre important d'assistantes maternelles sur notre territoire, mais l'enjeu de notre collectivité est bien de donner le choix aux parents du mode d'accueil de leur enfant, car notre compétence concerne l'accueil collectif.

Vigilance donc pour que ces besoins en mode de garde soient observés régulièrement, via, par exemple l'évolution des refus en commission d'admission ou par le biais du nouveau logiciel OPUS qui devrait faciliter cette observation. Mais un logiciel ne remplacera pas la volonté politique des élus, il leur permettra peut-être d'être plus réactifs et d'adapter cette politique petite enfance en cas de besoin. En tout cas, ce serait souhaitable. Justement, en évoquant les élus en charge de cette politique, pouvez-vous nous donner des infos sur le remplacement de Madame FAGOT ?

Et puis un dernier point sur la question N° 4 de ce premier enjeu qui concerne la diversification de l'offre d'accueil. Une des actions proposées est, je cite : « Inventer des formules d'accueil ou orienter les familles vers des partenaires, pour des parents qui ont des rythmes asynchrones : week-end, horaires atypiques... ». Je crains que l'inventivité ou l'imagination ne soit pas suffisante pour régler les problématiques de ces parents. Il faudra être plus concret !

Ce vœux pieux ou pas d'ailleurs, me fait penser à une promesse de campagne de Monsieur BOUARD, le point N° 30, qui était de soutenir avec l'Agglo un service associatif de garde d'enfants 24 h / 24 h. Cette promesse sera-t-elle tenue ? »

Pour l'accueil des enfants sur des créneaux horaires décalés, le Président répond que la promesse est en partie tenue notamment avec l'offre de service de l'association MAM aux trésors. Il assure que la vigilance sera de mise sur l'évaluation du nombre de places de garde. Il reconnaît que le projet territorial de la petite enfance a été mis en suspens pendant un an et demi mais que les usagers n'en ont pas souffert. Enfin, il précise que le remplacement d'Anne-Sophie FAGOT sera préalablement discuté en Bureau d'Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2017 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil d'Agglomération doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à 19 458 335 € pour le budget principal et à 14 270 851,45 € pour les budgets annexes.

Les éléments les plus significatifs concernent :

- La reprise des résultats pour 7,28 M€ dont 4,65 M€ en investissement et 2,63 M€ en fonctionnement
- Les restes à réaliser d'investissement pour 5,95 M€ en dépenses et 6,52 M€ en recettes
- des crédits complémentaires pour les acquisitions et les travaux du pôle numérique pour 594 k€
- le projet de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération dont les crédits étaient prévus initialement en 2018 pour 900 K€
- la réduction de l'emprunt d'équilibre pour 906 K€
- une étude pour la Gemapi (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondation)
- pour 40 k€

QUESTION ADOPTÉE PAR :

41 voix POUR

4 ABSTENTION(S) : Monsieur Pierre Régnault, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Monsieur Guy Batiot

5 PROGRAMME ITI : AVENANT N°2

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Conformément aux articles 3 et 5.1 de la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de La Roche-sur-Yon Agglomération daté du 12 octobre 2015, il est possible de modifier et de mettre à jour les opérations cofinancées par le FEDER.

Aujourd'hui, un plan d'actions mis à jour est de nouveau nécessaire pour tenir compte des évolutions d'intitulé et de calendrier des opérations fléchées. De plus, le nouveau Document de mise en œuvre (DOMO) tel qu'approuvé par le Comité régional de suivi du 23 mars permet un taux de participation plus important du FEDER pour certaines opérations.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Réglementairement, l'affectation des résultats doit intervenir lors de la plus proche décision budgétaire après le vote du compte administratif si ce dernier est voté après le budget primitif. Après le vote des comptes administratifs 2016, l'affectation du résultat est votée sur chaque budget ayant dégagé un excédent de fonctionnement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2017 POUR LA RECONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL BACQU'A SABLE

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt « Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSILP » publié par la Préfecture de la Vendée le 26 janvier 2017, la Communauté d'Agglomération a déposé un dossier de demande pour cofinancer la reconstruction du multi-accueil Bacqu'à Sable à La Roche-sur-Yon.

Le Préfet nous informe que notre demande de cofinancement à hauteur de 300 000 € pour cette reconstruction a été retenue en tant qu' « équipement public rendu nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants ».

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 FONDS DE CONCOURS NESMY : TRAVAUX DE SECURITE ET DE RESTAURATION DE L'EGLISE (TRANCHE CONDITIONNELLE N°1)

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

La commune de Nesmy sollicite, au titre de son enveloppe de fonds de concours, une participation de 20 000 € de l'Agglomération pour des travaux de sécurité et de restauration de l'église communale (tranche conditionnelle n°1).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

L'Agglomération entend se doter d'une commission de contrôle financier pour mener une mission de contrôle qui vise à mesurer le niveau de risque auquel s'expose l'Agglomération dans le cadre de ses relations contractuelles avec ses satellites. La commission a pour objectif de donner un avis sur les aspects financiers des contrats de délégation de services publics, sur l'état de santé des structures bénéficiant de garanties d'emprunts et de celles qui sont liées à l'Agglomération par un engagement contractuel et financier.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 EVOLUTION DES EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES 2017 ET EVOLUTIONS LIES AUX MOBILITES ET RECRUTEMENTS

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

A ce jour, l'Agglomération compte au tableau de ses effectifs permanents : 490 emplois pour 477,45 ETP.

Sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP), 70 agents seront proposés en 2017 pour un avancement de grade ou une promotion interne.

Il est également proposé de régulariser différents postes pour des questions liées à des recrutements, des mobilités internes aux services ou bien encore des régularisations administratives de postes non pourvus et pour lesquels les orientations de l'Agglomération ont évolué (accompagnateurs bus notamment).

Suite à ces différents mouvements, le tableau des emplois permanents comportera donc 494 emplois pour 480,34 ETP.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 ADHESION AU SYDEV - ADOPTION DES STATUTS - DESIGNATION DES DELEGUES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le conseil communautaire a délibéré, le 7 février 2010, en vue de solliciter son adhésion au SyDEV, à l'occasion de la procédure de révision statutaire engagée par ce dernier.

D'autre part, le SyDEV est administré par un organe délibérant, le comité syndical, dont les membres sont élus par des collèges électoraux, dénommés Comités Territoriaux de l'Energie (CTE), constitués des délégués des communes adhérentes et des délégués des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre adhérents.

Compte tenu de sa population, le conseil communautaire doit désigner 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants, appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, pour le représenter au comité territorial intercommunal de l'énergie.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 REALISATION ET DISTRIBUTION DU MAGAZINE MUTUALISE ROCHE PLUS : AVENANTS A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUX ACCORDS-CADRES

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Le conseil communautaire est appelé à :

- approuver l'avenant à la convention de groupement de commandes modifiant la règle de répartition financière pour la réalisation et la distribution du magazine mutualisé pour l'édition de numéros spéciaux,
- approuver les avenants aux accords-cadres modifiant la périodicité du magazine pour prendre en compte l'édition d'un ou deux numéros spéciaux par an.

Joël SOULARD souligne qu'avec 11 numéros, il y avait moyen de couvrir des évènements exceptionnels sans devoir ajouter une publication supplémentaire.

Yannick DAVID regrette qu'aucun vendéen n'ait été retenu sur les 4 lots sur des secteurs aussi concurrentés.

Le Président rappelle que le nombre de tirages demandé ne permettait pas forcément aux entreprises locales de pouvoir satisfaire le besoin.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

41 voix POUR

4 ABSTENTION(S) : Monsieur Pierre Régnault, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Monsieur Guy Batiot

13 SCHEMA DIRECTEUR DES CHEMINEMENTS DOUX A L'HORIZON 2030 : PROGRAMMATION 2017-2020

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Afin de répondre aux objectifs du PGD, Action 1 : Développer les infrastructures pour les modes doux, et ainsi faire baisser la part modale de la voiture, l'Agglomération a lancé une étude pour la réalisation d'un Schéma Directeur des Cheminements Doux.

Ce Schéma Directeur des Cheminements Doux permet d'identifier, de conforter, développer et communiquer sur ces modes alternatifs : marche et vélo.

Il intègre :

- les déplacements domicile-travail et domiciles-études,
- les déplacements vers les espaces de vie, les activités économiques et les équipements communautaires,
- les rabattements vers les transports collectifs,
- les itinéraires vers les équipements de loisirs et de promenades,
- les liaisons entre communes,
- les déplacements vers les lieux d'intérêts touristiques et d'attraction du territoire.

Il est proposé au Conseil de valider la programmation 2017/2020.

Yannick DAVID souligne le professionnalisme du Bureau d'Etudes, son travail de terrain et son pragmatisme. Sur le rendu, il est ainsi certain que l'étude fournie n'est pas une étude livrée à une autre collectivité.

Jean-Marie CHABOT indique qu'il ne votera pas la délibération car il estime que les coûts ne sont pas tenables pour la commune de Fougeré et les circuits proposés ne répondent pas à un véritable besoin de la population.

Laurent FAVREAU explique que le tableau présenté récapitule les coûts à la charge de l'Agglomération et que les travaux seront échelonnés jusqu'en 2030. Il rappelle également que si des communes refusent le projet, d'autres pourront être preneuses des financements. Il donne enfin l'exemple de la programmation Venansault/La Roche-sur-Yon sur laquelle il n'était pas forcément demandeur mais qui permettra en définitive de desservir à terme la commune de Landeronde.

Le Président rappelle qu'il s'agit de desservir les Agglos-Yonnais et que le projet est ambitieux et s'échelonne jusqu'en 2030. Les coûts sont à maxima car certains circuits existent et demandent des aménagements de signalétique ou de sécurité.

Jean-Marie CHABOT se déclare satisfait de ces précisions et ajoute qu'il revient à une appréciation positive sur ce dossier.

Philippe GABORIAU estime que c'est bien d'intervenir sur des secteurs moins bien desservis mais rappelle qu'à Dompierre-sur-Yon un tronçon est financé par la commune.

Le Président explique que sur les routes départementales, la recherche de subventions pourra se mettre en place.

Guy BATIOT souligne l'intelligence collective et l'excellent travail réalisé par le Bureau d'Etudes qu'il faut soutenir. Il mentionne que ces cheminements ne sont pas réalisés uniquement dans l'objectif domicile/travail, il y a aussi une cohérence sur les parcours de loisirs. Il met en garde sur des points noirs à traiter autour de grands axes comme aux Ajoncs pour se rendre au centre de tri.

Laurent FAVREAU souligne que les tracés sont modifiables. Il reconnaît avoir été interpellé par le lycée Nature et que les préconisations seront prises en compte. Il rappelle le PDIE qui rentre dans cette dynamique et que ce schéma directeur est l'action N° 10 du PGD. Il mentionne enfin qu'un travail est également à faire pour changer les mentalités.

Yannick DAVID préconise de combiner les moyens de transport.

Gérard RIVOISY explique qu'il a reçu récemment une délégation du Département pour une liaison sur Nesmy et s'inquiète de savoir si le Département participera aux frais.

Laurent FAVREAU répond qu'il y a une coordination entre les différents intervenants.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2022 DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil l'adoption définitive du PLH 2017-2022 suite à l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Jean-Louis BATIOU s'étonne que les bailleurs soient associés aux contrats de mixité sociale.

Malik ABDALLAH rappelle que les bailleurs peuvent se positionner, c'est la raison pour laquelle ils sont signataires.

Jean-Louis BATIOU craint néanmoins que les bailleurs contestent si on n'atteint pas les résultats annoncés.

Malik ABDALLAH explique qu'un bilan sera dressé au bout de 3 ans et que si les objectifs ne sont pas remplis, les communes pourront être carencées.

Joël SOULARD souligne que le Comité Régional de l'Habitat émet un favorable avec néanmoins deux réserves. Il en conclut que le CRH ne s'est pas enthousiasmé du projet. Il rappelle que le précédent PLH avait été approuvé sans réserve. Il fait remarquer que ces réserves induisent la mise en place de contrats de mixité sociale. Il reconnaît néanmoins que le volet aides à l'habitat est un bon point du PLH.

Yannick DAVID souligne que le PLH traduit la volonté des élus, soumis à la loi SRU, de construire des logements sociaux avec de grandes contraintes. Il considère que l'application de la loi à l'échelle de la commune vient en contradiction avec tous les autres documents de planification où l'on met en liaison les territoires. Il indique aussi que réaliser du logement social n'est pas faire du cas social, c'est proposer un logement à tous. Il remercie enfin Malik ABDALLAH pour son implication sur ce dossier.

Jean-Louis BATIOU est favorable à l'opération de recherche de gisements car il estime que c'est une lecture positive qui contribuera à densifier les bourgs et qui mettra en exergue des potentiels que l'on ne soupçonne pas toujours.

Laurent FAVREAU indique que depuis plusieurs années il insistait pour que les services de la DDTM se déplacent afin de mieux appréhender les réalités du terrain. Il est satisfait de la visite de Vincent NICQUET qui a pu constater le problème des zones humides et des solutions mises en œuvre pour s'organiser en tenant compte des problématiques. Il estime que la démarche de construction de logement social est volontaire et remercie Malik ABDALLAH pour son implication sur le dossier.

Guy BATIOU se montre favorable à un raisonnement à l'échelle de l'Agglomération. Il préconise d'éviter la concentration mais au contraire de raisonner en termes de répartition.

Jacques PEROYS rappelle qu'en Vendée, 80 % de la population peut prétendre à un logement social.

Gérard RIVOISY déplore qu'à Nesmy des logements soient vides et précise qu'il n'a pas énormément de demandes.

Jacques PEROYS souligne que les bailleurs devraient davantage s'investir sur les travaux de rénovation car les logements anciens sont malheureusement souvent vétustes et mal isolés.

Gérard RIVOISY donne l'exemple d'un T4 vacant depuis 3 ans à Nesmy parce que le logement ne plaît pas sous prétexte que la chambre est trop petite.

Joël SOULARD se réjouit de la réaction des Maires qui sont identiques à celles manifestées en 2001. Il souligne que si la loi avait été appliquée dès le départ, on n'accumulerait pas aujourd'hui un tel retard.

Malik ABDALLAH répond que depuis 2014, il y a une réelle volonté d'avancer sur le sujet et d'aller dans le même sens. Il conclut enfin en soulignant que le PLH a été salué sur sa forme, qu'il a été réalisé en interne et qu'il est pragmatique sur le fond. Le programme traduit une véritable montée en puissance de la politique de l'habitat.

Le Président félicite la Direction Habitat qui a réalisé l'étude et qui s'est montrée plus réactive qu'un cabinet d'études.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 APPROBATION DE L'EVALUATION FINALE DE LA DELEGATION DE COMPETENCE POUR LA GESTION DES AIDES A LA PIERRE 2010-2015, PROROGEE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2017 ET DEMANDE DE RENOUELEMENT DE DELEGATION POUR LA PERIODE 2018-2023

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Approbation de l'évaluation finale de la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre 2010-2015, prorogée jusqu'au 31 décembre 2017, de l'Etat à La Roche-sur-Yon Agglomération.

Et demande d'autorisation de M. le Président à solliciter auprès de M. le Préfet le renouvellement de cette délégation de compétence pour la période 2018-2023.

Joël SOULARD profite de la présence de deux conseillers départementaux pour aborder la question des aides du Département en matière d'habitat. Il s'interroge si ces aides existent toujours et si l'Agglomération pourrait en bénéficier.

Malik ABDALLAH répond que les aides du Département ont fortement diminué et s'orientent plutôt vers de l'éco-accession. Il souligne néanmoins que les intercommunalités sont en pleine réflexion sur la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 DISPOSITIF ECOACCESSION - MODIFICATION DU REGLEMENT ET VALIDATION DES PERIMETRES ELIGIBLES A UNE PRIME COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Après quelques mois d'application de l'aide ECO ACCESSION : proposition d'adaptation du règlement concernant la rencontre avec un partenaire de l'Agglomération dans les cas d'acquisition de parcelles.

Dans le règlement de l'aide ECO ACCESSION, une prime complémentaire de 1 000 € peut être octroyée sur certains périmètres. Il s'agit donc de valider ces périmètres soumis par la commission Habitat sur proposition de la commune de Rives-de-l'Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 142 531,00 EUROS SOUSCRIT PAR LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT AUPRES DU CREDIT MUTUEL OCEAN POUR LA CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT EN LOCATION-ACCESSION AU « CAILLOU BLANC » (LOT N° 12) A LA FERRIERE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 42 759,30 €) d'un emprunt de 142 531,00 € souscrit par la Coopérative Vendéenne du Logement auprès du Crédit Mutuel Océan pour la construction de 1 logement en location-accession au "Caillou Blanc" (Lot n° 12) à La Ferrière.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 563 033,18 EUROS SOUSCRIT PAR LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT AUPRES DU CREDIT MUTUEL OCEAN POUR LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS EN LOCATION-ACCESSION A « LA MAISON NEUVE DES LANDES » (ILOT D) A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 168 909,95 €) d'un emprunt de 563 033,18 € souscrit par la Coopérative Vendéenne du Logement auprès du Crédit Mutuel Océan pour la construction de 1 logement en location-accession à "La Maison Neuve des Landes" (Ilot D) à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 127 018,00 EUROS SOUSCRIT PAR LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT AUPRES DU CREDIT MUTUEL OCEAN POUR LA CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT EN LOCATION-ACCESSION A « LA JOUSSEMELIERE » (LOT N° 39) A DOMPIERRE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 38 105,40 €) d'un emprunt de 127 018,00 € souscrit par la Coopérative Vendéenne du Logement auprès du Crédit Mutuel Océan pour la construction de 1 logement en location-accession à "La Joussemelière" (Lot n° 39) à Dompierre-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 115 876,00 EUROS SOUSCRIT PAR LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT AUPRES DU CREDIT MUTUEL OCEAN POUR LA CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT EN LOCATION-ACCESSION AU « CHAMP VAIRE » (LOT N° 6) AUX RIVES DE L'YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 34 762,80 €) d'un emprunt de 115 876,00 € souscrit par la Coopérative Vendéenne du Logement auprès du Crédit Mutuel Océan pour la construction de 1 logement en location-accession au "Champ Vairé" (Lot n° 6) aux Rives-de-l'Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 113 055,00 EUROS SOUSCRIT PAR LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT AUPRES DU CREDIT MUTUEL OCEAN POUR LA CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT EN LOCATION-ACCESSION A « LA GRENOUILLERE » (LOT N° 19) A AUBIGNY - LES CLOUZEUX

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 33 916,50 €) d'un emprunt de 113 055,00 € souscrit par la Coopérative Vendéenne du Logement auprès du Crédit Mutuel Océan pour la construction de 1 logement en location-accession à "La Grenouillère" (Lot n° 19) à Aubigny - Les Clouzeaux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 115 392,00 EUROS SOUSCRIT PAR LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT AUPRES DU CREDIT MUTUEL OCEAN POUR LA CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT EN LOCATION-ACCESSION AU « CAILLOU BLANC » (LOT N° 11) A LA FERRIERE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 34 617,60 €) d'un emprunt de 115 392,00 € souscrit par la Coopérative Vendéenne du Logement auprès du Crédit Mutuel Océan pour la construction de 1 logement en location-accession au "Caillou Blanc" (Lot n° 12) à La Ferrière.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 560 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR VENDEE HABITAT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS CENTRE BOURG / LA MARELLE A MOUILLERON-LE-CAPTIF

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 168 000,00 €) d'un emprunt de 560 000,00 € souscrit par Vendée Habitat auprès de la C.D.C. pour l'acquisition-amélioration de 9 logements, centre bourg / La Marelle à Mouilleron-le-Captif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 MODIFICATION DES STATUTS DE TRIVALIS

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de se prononcer sur la modification des statuts de Trivalis portant exclusivement sur la mise à jour de la liste de ses membres.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Il est demandé au Conseil de valider la mise à jour des statuts suite à la création des communes nouvelles et aux fusions-créations d'intercommunalités.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Il est proposé de valider la modification des statuts du syndicat mixte des marais, de la vie et du ligneron et du jaunay pour la mise à jour de ses membres et de demander la modification des statuts en retirant La Roche-sur-Yon Agglomération de la liste des membres du syndicat pour la compétence « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau dans un intérêt collectif ».

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

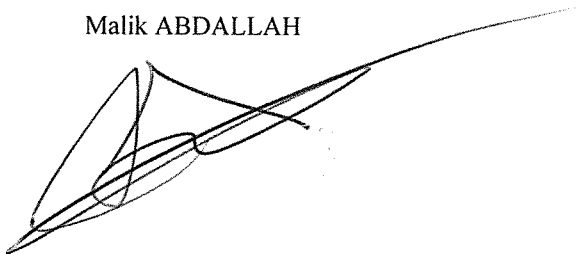
Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des Décisions prises entre le 15 mars 2017 et le 9 mai 2017 en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT.

La séance est levée à 20 H 20.

Le secrétaire de séance,

Malik ABDALLAH



Le Président,

Luc BOUARD

